

COMPTE-RENDU

**Conseil communautaire 14 décembre 2017 à 18 h00
Salle du conseil – Siège de la Communauté de Communes
Bléré – Val de Cher – 39 Rue Gambetta - Bléré**

Le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni le :

**Jeudi 14 décembre 2017 à 18 heures
Salle du conseil – Siège de la communauté de communes
Bléré – Val de Cher – 39 Rue Gambetta - Bléré**

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-Verbal du Précédent conseil communautaire
2. Décisions de la Présidente en vertu de sa délégation de pouvoir – Articles L2122-22 & L4211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales
3. REOM Déchets Ménagers et Assimilés
 - a. Eco-organisme Citéo
 - i. Adhésion au barème E et signature de la convention
 - b. Reprise des matériaux issus de la collecte sélective
 - i. Repreneurs à compter du 1^{er} janvier 2018
 - c. Marché de reprises des matériaux
 - i. Evacuation et traitement de la ferraille issus des déchetteries
 - ii. Repris des papiers recyclables
4. Association Agri Tourainenergie 37
 - a. Adhésion
5. Finances
 - a. Admissions en non-valeur REOM
 - b. Autorisation de dépenses en investissement avant le vote du budget
 - c. Charges Transférées
6. Zones d'Activités de Bois Pataud
 - a. Cession de terrain
7. BVC Immobilier – Aide à l'immobilier d'entreprise
 - a. Demande de subvention de l'entreprise FSI
8. Mise en œuvre d'une démarche de marketing territorial
 - a. Convention de partenariat
9. Exposition « Drôles de Bêtes »
 - a. Convention de prêt
10. SCM Voirie
 - a. Tarifs 2018
 - i. Tarifs

- ii. Participations
- 11. Mutualisation des Formations
 - a. AIPR – Autorisation d’Intervenir à Proximité des Réseaux
- 12. GEMAPI – Gestion des Milieux Aquatiques et préventions des Inondations
 - a. Bassin Versant de l’Indre
 - i. Adhésion au SAVI – Syndicat d’Aménagement de la Vallée de l’Indre
 - b. Bassin versant du Cher
 - i. Adhésion
 - ii. Désignation des membres
- 13. Débat sur la Politique Locale de l’Urbanisme
- 14. SM Pays Loire Touraine
 - a. Désignation des représentants
- 15. Commissions et Comités
- 16. Questions Diverses

Compte Rendu du 14 décembre 2017

L'An deux mil dix-sept, le quatorze décembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher, Salle du conseil, sous la Présidence de Madame Jocelyne COCHIN, Présidente.

Etaient présents :

Athée sur Cher : Mme Marie-Christine RICHER – M. Jean-Jacques MARTIN - Mme Pierrette AVENET - M. Christian MARCHAND

Bléré : M. Jean-Claude OMONT - M. Jean Pierre BOUVIER - Mme Gisèle PAPIN - Mme Françoise CAPPELLE - M. Jean-Jacques REUILLON - Mme Sylvie DUFRAISSE – Mme Nicole DALAUDIER - M. Bruno RAUZY

Absent excusé : M. Daniel LABARONNE

Céré-la-Ronde : M. Jacques DUVIVIER

Chenonceaux : Mme Maryse COUILLARD

Chisseaux : M. Franck AUGIAS

Absente excusée : Mme Annie BECHON, pouvoir à M. Franck AUGIAS

Cigogné : M. Vincent LOUAULT

Civray de Touraine : M. Michel JEZY - Mme Fanny HERMANGE

Absent excusé : M. Alain BERNARD

Courçay : Mme Béatrice BOYER - M. Jean-François BISTER

Dierre : M. Max BESNARD

Absent excusé : M. Jacques JAMIN, pouvoir à M. Max BESNARD

Epeigné-les-Bois : M. Christian PERCEVAULT

Francueil : M. Jean-Louis CHERY –

Absente excusée : Mme Aurélie PASTOR, pouvoir à M. Jean Louis CHERY

La Croix en Touraine : M. Jean Pierre BOIVIN - Mme Jocelyne COCHIN - M. Patrick GOUGEON

Absente excusée : Mme Jacqueline BOURGUIGNON, pouvoir à Mme Jocelyne COCHIN

Luzillé : M. Jacky GAUVIN – Mme Anne MARQUENET-JOUZEAU

Saint Martin le Beau : M. Alain SCHNEL - M. Jean Michel UHART - Mme Corinne JALLAIS

Absents excusés : Mme Angélique DELAHAYE - M. Jean Yves AUDIGOU, pouvoir à M. Jean Michel UHART

Sublaines :

Absent excusé : M. Christian FOUASSIER

Le quorum est atteint, le conseil communautaire peut débiter

Secrétaire de Séance : M. Jean-Louis CHERY

1. Approbation du Procès-verbal de la précédente réunion.

Le conseil communautaire doit adopter le Procès-verbal de la précédente réunion.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, ADOPTE le PV du précédent conseil à l'unanimité.

2. Décisions de la Présidente en vertu de sa délégation de pouvoir – Articles L2122-22 & L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente, en vertu de sa délégation de compétences par le conseil communautaire, a pris les décisions suivantes :

- **2017-056** autorisant la signature d'un contrat avec la Société NOUVEAUX TERRITOIRES pour l'installation d'un logiciel pour gérer la collecte de la Taxe de séjour et la télédéclaration des hébergeurs touristiques, pour un montant de 4 490 € HT comprenant l'installation (une fois en début de marché) et un montant annuel de 3 120 € HT concernant l'hébergement.
- **2017-057** autorisant la signature d'un marché de service pour la réalisation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) avec la Société B et L Evolution pour un montant de 55 600 € HT.
- **2017-058** autorisant la signature du renouvellement de bail commercial avec la SARL MADO, 8 route de Reignac à Cigogné, à compter rétroactivement du 2 juillet 2016 pour une durée de 9 années, sans modification des clauses initiales (commerce de proximité situé à Cigogné)
- **2017-059** sollicitant une subvention au Contrat Régional de Solidarité Territorial (Pays Loire Touraine) pour la réalisation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) au taux de 50 %,
- **2017-060** autorisant l'achat d'une pelle à pneus pour le service voirie auprès de la Société M3 pour un montant global de 146 800 € HT (145 300 € HT pour la pelle, extension de garantie 5 ans ou 4 500 h pour un forfait de 1 500 € HT).
La pelle à pneus actuelle fait l'objet d'une reprise pour un montant de 10 000 € nets.
- **2017-061** autorisant la signature d'un contrat de collaboration pour la reprise gratuite des piles et accumulateurs portables usagés par la Société COREPIL qui prévoit un soutien à la communication auprès de la CCBVC.
- **2017-062** Sollicitant une subvention au titre du FSIL 2018 pour l'opération de réhabilitation et de création de 9 logements destinés aux jeunes travailleurs
- **2017-063** sollicitant une subvention DETR 2018 pour l'opération de réhabilitation et de création de 9 logements destinés aux jeunes travailleurs
- **2017-064** autorisant la signature des renouvellements de contrat d'assurance auprès de GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE pour une période de 4 ans, résiliable annuellement :
 - Contrat n° 022 : Gendarmerie (logements, locaux techniques, chenil, garages) pour une cotisation annuelle de 3 160,25 € HT.
 - Contrat n° 023 : Gendarmerie (brigade) pour une cotisation annuelle de 533,21 € HT.
 - Contrat n° 026 : Offices de tourisme de Bléré et Chenonceaux pour une cotisation annuelle de 579,38 € HT.
 - Contrat n° 032 : Voirie (bungalow, bureaux, garage, locaux techniques) pour une cotisation annuelle de 5 452,82 € HT.
- **2017-065** autorisant l'achat d'une mini pelle pour permettre au service voirie d'effectuer plusieurs chantiers simultanément et de diminuer les coûts de location de matériel, pour un montant de 33 800 €HT

Ce point ne fait pas l'objet d'un vote mais d'une simple information.

3. REOM-Déchets ménagers et assimilés

a. Eco-Organisme Citéo (ex Eco-Emballages – Eco Folio)

i. Adhésion au Barème F et signature de la convention

La Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher a signé, en 2011, un Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) Barème E, avec la Société Eco-Emballages.

Ce contrat prend fin au 31 décembre 2017.

Par ce contrat, la Société Eco-Emballages apporte des subventions à la CCBVC, en fonction des performances de tri des emballages des Habitants (287 219 euros en 2016 – manque le SDD).
Les recettes d'Eco-Emballages sont issues des Eco-Taxes payées par tous les fabricants d'emballages.

La CCBVC a, par ailleurs, signé un contrat avec l'Eco-Organisme Eco-Folio.
Ce contrat prend fin au 31 décembre 2017.

Par ce contrat, la Société Eco-Folio apporte des subventions à la CCBVC, en fonction des performances de tri des Papiers par les Habitants (22 218 euros en 2016).
Les recettes d'Eco-Folio sont issues des Eco-Taxes payées par tous les fabricants de Publicité.

Au cours de l'année 2017, les Pouvoirs Publics ont agréé deux Sociétés pouvant présenter et signer un CAP Barème F avec une Collectivité Territoriale :

- La Société CITEO, issue de la fusion entre Eco-Emballages et Eco-Folio.
- La Société LEKO.

Le vendredi 20 octobre 2017, LEKO a rendu officielle la décision de son Conseil d'Administration, tenu le mardi 17 octobre 2017, de suspendre définitivement les activités de l'éco-organisme (pas assez d'Eco-contributions des Entreprises). Ne reste donc plus que Citéo.

Lors de sa réunion en date du 27 Novembre 2017, la Commission Environnement a approuvé la signature de ces deux Contrats.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE les contrats présentés ; AUTORISE la signature d'un Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) Barème F, avec la Société Citéo, ceci à compter du 1er Janvier 2018, pour le versement de subventions pour la collecte et le recyclage des Emballages Ménagers (ancien Eco Emballages) ; AUTORISE la signature d'un Contrat avec la Société Citéo, ceci à compter du 1er Janvier 2018, pour le versement de subventions pour la collecte et le recyclage des Papiers Graphiques (Ancien Eco Folio) ; et CHARGE la Présidente ou tout vice-président de signer les pièces afférentes au dossier.

b. Reprise des matériaux issus de la collecte sélective (option filière)

i. Repreneurs à compter du 1er Janvier 2018.

Avec le nouveau barème F d'Eco-Emballages/Citéo, il est possible de choisir parmi deux solutions pour la vente des matériaux triés issus de la collecte sélective (aluminium, acier, cartons, flacons plastiques).

- Soit un contrat type « Filière » avec des Repreneurs agréés par Citéo/Eco-Emballages. Dans ce cas, le contrat est cadré, avec un prix de vente « Plancher » et des prix moyens (fonction des cours) identiques pour toutes les Collectivités.
- Soit un contrat de type « Fédération » avec un Repreneur extérieur.

Depuis 4 ans, la CCBVC revend les matériaux issus du tri sélectif sur le territoire sur la base de contrats de type « Filière ».

Pour rappel, les recettes 2016 issues de la vente des matériaux sont les suivantes :

	Tonnages expédiés aux Repreneurs en 2016.	Recettes issues de la vente des matériaux en euros.
Acier	70,91 T.	5 750 euros.
Aluminium	3,61 T.	1 541 euros.
Cartons	354,70 T.	38 962 euros.
Flaconnages plastiques	115,62 T	20 852 euros.

Briques alimentaires	30,17 T	302 euros.
Verre	955,42 T	22 271 euros.
Papiers	484,38 T	47 469 euros.
TOTAL	2 014,8 T	137 147 euros.

L'Association AMORCE a étudié les prix de reprise des matériaux, pour les collectivités en option « Fédérations ».

Les résultats sont présentés dans le tableau suivant :

	Prix de reprise moyen en Option « Fédération » sur 2016	Prix de reprise moyen pour la CCBVC en 2016 (Option Filière).
Acier	82,4 euros / T.	81,1 euros / T.
Aluminium	443 euros / T.	426 euros / T.
Cartons	95,6 euros / T.	109,8 euros / T.
Flaconnages plastiques	192 euros / T.	180,3 euros / T.
Briques alimentaires	5 euros / T.	10 euros / T.

Ainsi, le tableau suivant compare les recettes 2016 de la CCBVC avec l'option « Filière » et les recettes « estimées » calculées avec les prix moyens en option « Fédération ».

	Recettes issues de la vente des matériaux en euros. Option FILIERE	Recettes (estimées) issues de la vente des matériaux en euros. Option FEDERATION
Acier	5 750 euros. (Arcelor Mittal)	5 843 euros.
Aluminium	1 541 euros. (Affimet)	1 599 euros.
Cartons	38 962 euros. (Revipac)	33 909 euros.
Flaconnages plastiques	20 852 euros. (Valorplast)	22 199 euros.
Briques alimentaires	302 euros. (Revipac)	151 euros.
TOTAL	67 407 euros.	63 701 euros.

La CCBVC a été contactée par plusieurs Entreprises pour la reprise des matériaux triés sur son territoire.

La société SOCCOIM Véolia et la Société COVED proposent, **au 1^{er} Septembre 2017**, les prix de reprise suivants :

	Prix de reprise Option FILIERE	Proposition COVED	Proposition SOCCOIM Véolia
Acier	122,34 euros / Tonne. (Arcelor Mittal)	80,00 euros / Tonne.	115,00 euros / Tonne.
Aluminium	458,50 euros / T (Affimet)	280,00 euros / Tonne.	550,08 euros / Tonne.
Cartons	125,84 euros / Tonne. (Revipac)	80,00 euros / Tonne.	115,00 euros / Tonne.
Flaconnages plastiques	156 euros / Tonne. (Valorplast)	144,19 euros / Tonne.	174,27 euros / Tonne.
Briques alimentaires	10 euros / Tonne. (Revipac)	10 euros / Tonne.	8 euros / Tonne.

Les recettes calculées sur le 3^{ème} Trimestre 2017 sont donc comparées ci-dessous.

	Recettes issues de la vente des matériaux en euros. Option FILIERE	Recettes (fictives) issues de la vente des matériaux en euros. Option FEDERATION Avec l'offre Véolia
Acier	1 382 ,93 euros.	1 299,96 euros.
Aluminium	1 579,53 euros.	1 895,02 euros.
Cartons	5 596,23 euros.	3 876,76 euros.
Flaconnages plastiques	5 124,60 euros.	5 724,96 euros.
Briques alimentaires	67,38 euros.	51,04 euros.
TOTAL	13 750,67 euros	12 847,74 euros.

Ainsi, il apparaît que, en comparant les deux types de contrat, la solution du « Contrat Filière » semble la plus judicieuse pour notre Etablissement public.

Il faut noter que l'option filière n'existe pas pour la reprise du papier (il s'agit d'un marché, cf. infra).

Pour le verre, seul Verallia est habilité pour reprendre le verre (pas de contrat fédération).

Lors de sa réunion en date du 27 Novembre 2017, la Commission Environnement a approuvé la signature d'un Contrat de Reprise « Option Filière » pour les matériaux triés par les Habitants, ceci avec les Repreneurs suivants :

- Verre : Verallia.
- Cartons : Revipac.
- Acier : Arcelor.
- Aluminium : Affimet.
- Briques alimentaires : Revipac.
- Flaconnages plastiques : Valorplast.

Ces contrats ont une durée de 6 ans et peuvent être résiliés au bout de 3 ans.

Ces contrats se composent d'un Préambule et d'une Partie n°1 « Conditions générales », ces deux parties étant communes et identiques à tous les Contrat de Type « Filière » (document joint à la convocation).

La partie n°2 « Conditions Particulières », détaille pour chaque type de matériaux, les prescriptions concernant la reprise (conditionnement, caractéristiques, type de stockage...).

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame la Présidente ou tout Vice-Président à signer les contrats avec les repreneurs dans le cadre de l'option filière de CITEO.

c. Marchés de reprises des matériaux

i. Evacuation et Traitement de la Ferraille issue des déchetteries -

• Signature du marché.

Une consultation a été lancée au cours du mois d'Octobre 2017, ceci pour la prestation d'évacuation et de traitement des ferrailles collectées sur les déchetteries de la CCBVC (marché de recettes).

Cette consultation a été lancée en groupement de commande avec la Communauté de Communes du Val d'Amboise.

La CAO spéciale du groupement de commande a décidé de retenir l'offre de la Société MENUT, pour un prix de rachat, au 1^{er} janvier 2018, fixé à 121,00 euros la (101,00 euros HT la tonne en octobre 2017).

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame la Présidente ou tout Vice-Président à signer toutes les pièces afférentes au marché d'« Evacuation et Traitement des ferrailles collectées sur les déchetteries » avec la Société MENUT.

ii. Reprise des Papiers recyclables issus de la Collecte sélective des déchets ménagers et assimilés -

• Signature du marché.

Une consultation a été lancée au cours du mois d'Octobre 2017, ceci pour la prestation de « Reprise des Papiers recyclables issus de la Collecte sélective des déchets ménagers et assimilés » (marché de recettes).

Cette consultation a été lancée en groupement de commande avec la Communauté de Communes du Val d'Amboise.

La CAO spéciale du groupement de commande a décidé de retenir l'offre de la Société UPM, pour un prix de rachat, au 1^{er} janvier 2018, fixé à 93,00 euros la (98,00 euros HT la tonne en octobre 2017 - Baisse des cours).

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame la Présidente ou tout Vice-Président à signer toutes les pièces afférentes au marché de « Reprise des Papiers recyclables issus de la Collecte sélective des déchets ménagers et assimilés » avec la Société UPM.

4. Association Agri Tourainergie 37

a. Adhésion

La Chambre d'Agriculture d'Indre et Loire souhaite créer une Association, « Agri Tourainergie 37 », ceci afin de favoriser l'émergence de projets en lien avec l'énergie ou la production de matériaux biosourcés.

Deux projets de création de Méthaniseurs sont actuellement en cours d'étude sur le territoire de la CCBVC, l'un à Céré la Ronde, l'autre à Courçay.

L'objectif sera de créer de l'énergie, sous forme de gaz, à partir de déchets organiques issus, notamment des activités agricoles.

La CCBVC peut adhérer à cette nouvelle Association. Le coût d'adhésion est fixé à 200 euros par an.

Lors de sa réunion en date du 27 Novembre 2017, la Commission Environnement a approuvé cette adhésion.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE d'adhérer à l'Association « Agri Tourainergie 37 ».

5. Finances

a. Admissions en non-valeur – REOM

Monsieur le Receveur propose aux élus communautaires d'admettre en non-valeur la somme de 568.03 € TTC correspondant à des créances non recouvrées pour le service REOM Déchets Ménagers et assimilés.

La proposition d'admission provient de Monsieur le Receveur de la Communauté de Communes qui a fourni un état.

Ces créances sont irrécouvrables, les entreprises étant liquidées et la clôture faite.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE l'admission en non-valeur des créances proposées par M. le Receveur de la Communauté de Communes de la somme de 568.03 € TTC, et AUTORISE Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances (Jean Yves AUDIGOU) ou Monsieur le Premier Vice-Président (Jean-Francis BISTER), à signer les documents afférents à ce dossier.

b. Autorisation de dépenses à l'investissement avant le vote du Budget (Budget principal et budgets annexes)

Dans le cadre du mandatement de nouveaux investissements avant le vote du budget primitif 2018, et conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire doit donner son autorisation à l'exécutif local.

Compte tenu des projets en cours, il apparaît nécessaire d'autoriser le mandatement de dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux sections d'investissement des budgets de l'exercice 2016. Les crédits correspondants seront obligatoirement inscrits au BP 2018.

Il est proposé que le conseil communautaire, au vu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibère sur le dossier.

BUDGET Principal

Chapitre d'investissement	Budget 2017	Autorisation 2018 (25 %)
Chapitre 20	454 602,00 €	113 650,00 €
Chapitre 21	50 000,00 €	12 500,00 €
Chapitre 23	-	-
Opérations d'Equipement	2 612 925,00 €	653 200,00 €

Budget Annexe « REOM – Déchets Ménagers et Assimilés » -

Chapitre d'investissement	Budget 2017	Autorisation 2018 (25 %)
Chapitre 20	11000,00 €	2 750,00 €
Chapitre 21	95954,00 €	23 988,00 €
Opérations d'Equipement	837899,00 €	209 470,00 €

Budget Annexe « SCM Voirie » -

Chapitre d'investissement	Budget 2017	Autorisation 2018 (25 %)
Chapitre 21	601 000,00€	150 250,00€

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le mandatement de dépenses à l'investissement avant le vote du budget (Budget principal et budgets annexes).

c. Charges Transférées

La CLECT – Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées s’est réunie le 6 décembre 2017 pour aborder différents points :

La commission a actualisé les participations aux services :

- Transports scolaires
- Ecoles de Musique
- Petite Enfance, enfance, jeunesse

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l’unanimité des suffrages exprimés avec 4 contres (Mme Marie-Christine RICHER – M. Jean-Jacques MARTIN - Mme Pierrette AVENET - M. Christian MARCHAND), APPROUVE les charges transférées présentées.

						Petite Enfance - Enfance - Jeunesse (ultérieurement)					
	Fiscalité professionnelle - Année avant adhésion	Secteur Scolaire	Pays Loire Touraine	Zones d'Activités	Transports Scolaires 2017/2018	Multi-Accueils 50 %	RAM 50 %	ALSH 50 %	CISPEO - Bout Chou Service 50 %	Jeunesse - Accueil Jeunes 50 %	Orbigny & ferrière (100 % Céré)
Athée sur Cher	59 497,95	8 750,57	1 218,24	1 050,00	3 277,00	6 869,02	1 274,60	38 775,92	-	1 478,99	
Bléré	940 547,47	42 129,29	2 762,88	2 191,94	2 645,00	20 024,06	1 911,90	27 769,10	63,00	29 095,81	
Céré la Ronde	523 716,00	-	497,04	-	15,00	81,41	127,46	-	-	-	234,36
Chenonceaux	70 992,92	1 067,14	193,82	-	526,00	181,96	84,97	1 647,45	-	-	
Chisseaux	40 546,10	1 600,71	345,43	-	770,00	518,44	297,41	3 851,27	-	-	
Cogné	15 643,40	1 280,57	184,31	-	540,00	245,89	84,97	907,78	-	-	
Civray de Touraine	98 766,38	7 896,86	915,61	-	1 899,00	2 657,82	764,76	9 786,24	-	6 471,71	
Courçay	15 978,94	-	419,75	-	-	447,78	212,43	3 753,48	-	-	
Dierre	2 588,43	2 561,14	296,09	-	540,00	1 349,01	254,92	1 267,46	-	681,23	
Epeigné les Bois	4 060,78	1 173,86	228,31	-	362,00	333,70	-	3 270,79	-	-	
Francueil	23 531,57	3 628,29	568,39	-	2 035,00	16 334,81	637,30	5 816,20	-	1 192,16	
La Croix en Touraine	100 012,35	9 817,72	1 206,94	285,67	2 160,00	5 208,09	1 019,68	12 577,24	-	4 302,52	
Luzillé	17 141,98	3 308,14	459,59	-	1 297,00	5 487,43	382,38	9 970,43	-	1 407,28	
St Martin le Beau	384 144,08	-	1 495,30	342,72	2 610,00	1 129,72	1 062,17	27 232,83	-	-	
Sublaines	3 707,41	747,00	94,53	-	297,00	45,84	42,49	3 068,51	-	-	
	2 300 875,76	83 961,29	10 886,23	3 870,33	18 973,00	60 914,98	8 157,44	149 694,70	63,00	44 629,71	234,36
	(+)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)

		Ecoles de Musique - 50 %						
	Jeunesse (Convention CCM)	Athée sur Cher	Bléré	Luzillé	St Martin	Ex Syndicat voirie	SDIS 2017	TOTAL 2017
Athée sur Cher		6 964,29	384,45	-	965,07	56 836,00	21 156,00	-89 502,20
Bléré		-	9 419,12	-	-	76 497,00	84 389,00	641 649,37
Céré la Ronde	3 680,80	-	-	-	-	35 690,00	17 486,00	465 903,93
Chenonceaux		-	192,23	-	-	9 531,00	7 949,00	49 619,35
Chisseaux		-	384,45	-	-	15 998,00	7 067,00	9 713,39
Cigogné		178,57	384,45	-	-	18 473,00	3 721,00	-10 357,16
Civray de Touraine		-	4 228,99	75,00	-	43 456,00	17 755,00	2 859,38
Courçay		-	-	-	-	23 500,00	7 977,00	-20 331,50
Dierre		-	576,68	-	-	16 194,00	5 050,00	-26 182,10
Epeigné les Bois		-	-	150,00	-	23 691,00	3 599,00	-28 747,88
Francueil		178,57	2 883,40	75,00	-	28 977,00	11 592,00	-50 386,55
La Croix en Touraine		-	2 306,72	-	193,01	46 861,00	25 520,00	-11 446,25
Luzillé		-	1 730,04	1 050,00	-	35 936,00	8 476,00	-52 362,32
St Martin le Beau		178,57	384,45	-	5 404,41	52 022,00	36 788,00	255 493,91
Sublaines		-	-	150,00	-	8 221,00	2 207,00	-11 165,96
	3 680,80	7 500,00	22 875,00	1 500,00	6 562,50	491 883,00	260 732,00	1 124 757,42
	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(=)

6. Zone d'Activités de Bois Pataud à BLERE

a. Cession de terrain

Monsieur Sébastien JUDE a créé l'entreprise « Jude Taille de Pierre » en mai 2014 sur la Commune d'Athée-sur-Cher où se situe son siège social. Son activité porte sur la taille de pierre, le ravalement de façades et la maçonnerie. Son entreprise s'est fortement développée depuis et compte actuellement 1 salarié ainsi que 1 apprenti.

Actuellement, il loue un local sur Bléré pour son activité professionnelle.

Ainsi pour faire face au développement de son activité, Monsieur JUDE souhaite investir dans de nouveaux locaux professionnels. Son projet porte sur l'acquisition de la parcelle ZM 423 (parcelle du cube bleu) d'une surface de 1 535 m² dans la zone d'activités de Bois Pataud à Bléré afin d'y implanter son local professionnel.

Monsieur JUDE a confirmé son accord sur l'acquisition du terrain en signant un protocole d'accord le 9 novembre 2017.

Le prix se décompose comme suit :

Surface terrain (Parcelle ZM 423)	Prix vente HT au m ²	Prix vente TTC au m ²	Coût total HT	Coût total TTC
1 535 m ²	20 €	24 €	30 700 €	36 840 €



Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE la Présidente ou le Vice-Président délégué à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

7. BVC Immobilier - Aide à l'immobilier d'entreprise

a. Demande de subventions de l'entreprise FSI

L'entreprise FORMES ET SCULPTURES INDUSTRIE (FSI) est installée à BLERE depuis 1988 et son activité porte sur la création et la fabrication de produits en PLV (publicité sur les lieux de vente). L'entreprise s'est fortement développée et compte aujourd'hui 42 salariés. En raison du développement de l'entreprise, le gérant, Monsieur TENENHAUS souhaite réorganiser l'un de ses bâtiments dont la surface est de 2 200 m² en transformant des zones de stockage en zone de production. L'objectif est d'augmenter leur capacité de production et donc ses effectifs. Une création de 3 emplois est prévue.

Pour transformer ces zones de stockage en zone de production, des travaux de rénovation des sols, des murs et de la toiture sont prévus pour un montant de 89 807,74 € HT.

Le dossier de demande de subventions est joint à la convocation.

Le plan de financement de l'opération se présente comme suit :

Dépenses	Montant total HT	Recettes	Montant HT	
Travaux	89 807,74 €	CCBVC	7 184,61 €	8%
		Conseil Départemental	10 776,92 €	12%
		Autofinancement	71 846,21 €	80%
TOTAL	89 807,74 €		89 807,74 €	100%

La commission des affaires économiques et tourisme, lors de sa réunion du 4 décembre 2017, a donné un avis favorable.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCORDE une subvention à la société FORMES ET SCULPTURES INDUSTRIE, et AUTORISE la Présidente ou le Vice-Président délégué à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

8. Mise en œuvre d'une démarche de marketing territorial

a. Convention de partenariat entre Tours Métropole Val de Loire, les Communautés de Communes de l'Indre-et-Loire et l'Université de Tours

Depuis décembre 2015, Tours Métropole Val de Loire a initié une démarche de marketing territorial à laquelle sont associées les Communautés de communes d'Indre-et-Loire, la Région Centre-Val de Loire, les Chambres Consulaires, le MEDEF Touraine, l'Université François Rabelais de Tours et l'Union des Entreprises de Proximité 37.

L'objectif de cette démarche est de donner au territoire une lisibilité et une visibilité économique qui fait défaut aujourd'hui, de le positionner à l'échelle régionale et nationale, entre autres vis-à-vis des territoires concurrents, de façon à favoriser son développement à la fois endogène et exogène.

L'ambition collective est de devenir une destination à laquelle les entreprises « pensent » pour s'implanter et attirer ainsi de nouvelles entreprises, activités et compétences, et par effet retour, de bénéficier aux entreprises présentes sur le territoire en leur offrant une meilleure visibilité dans un contexte économique tendu et de plus en plus concurrentiel.

La Métropole vient de nous adresser une proposition de convention de partenariat pour fixer notamment le budget à consacrer à cette démarche. Un budget de 187.728 € est prévu : Tours Métropole interviendrait à hauteur de 120.000 € pour l'année 2017, les 67 728 € restants sont à répartir entre les Communautés de communes du département, à hauteur de 0.20 € par habitant, et l'Université de Tours (voir le tableau de répartition budgétaire ci-dessous).

Pour notre Communauté de communes, le budget à consacrer se serait de 4 264 €.

Pour information, les autres EPCI sont favorables à la signature de la convention.

La présentation du projet de stratégie économique de Tours Métropole Val de Loire et des EPCI est jointe en annexe ainsi que le projet de convention.

La commission affaires économiques & tourisme a validé cette proposition.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer la convention de partenariat entre Tours Métropole Val de Loire, les Communautés de Communes de l'Indre-et-Loire et l'Université de Tours pour la mise en œuvre d'une démarche de marketing territorial.

9. Exposition « Drôles de Bêtes »

a. Convention de prêt

Dans le cadre du festival fluvial JOUR DE CHER, la Communauté de Communes BLERE – VAL DE CHER a mandaté l'Atelier 9 pour des interventions d'arts plastiques dans les écoles du territoire. Ces interventions auprès des élèves ont donné lieu à la réalisation de 12 insectes en bois. Le grand public a pu découvrir ces insectes constituant l'exposition "DROLES DE BÊTES" lors du festival JOUR DE CHER le samedi 15 juillet 2017. La CCBVC souhaite mettre à disposition des Communes, cette exposition, dans le cadre d'organisation de festivités et de manifestations locales.

Ainsi, un projet de convention prêt a été soumis aux membres de la commission culture – sports qui a émis un avis favorable.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le projet de convention de prêt pour l'exposition « Drôles de Bêtes », et AUTORISE la Présidente ou le Vice-Président délégué à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

10. SCM Voirie

a. Tarifs 2018

La communauté de communes de Bléré val de Cher a repris au 1er janvier 2016 le SIBVC qui opère sur les communes en prestations de service dans le domaine de la Voirie.

La commission réunie le 7 novembre dernier propose au conseil communautaire de reconduire les tarifs 2017 sur 2018 sauf pour la pelle.

Ces tarifs s'appliquent aux 15 communes membres, ainsi qu'aux communes de Larçay, Vézetz et Azay sur Cher (Entente Intercommunale).

i. Tarifs de la Voirie

Prestations	Tarifs 2017 (non assujetti à la TVA)	Proposition 2018
Main d'œuvre	31.00 €/H	31.00 €/H
Camion > 10 T	23.00 €/H	23.00 €/H
Camion < 10 T	18.00 €/H	18.00 €/H
Véhicule léger	9.00 €/H	9.00 €/H
Tracteurs	24.00 €/H	24.00 €/H
Chargeuse	15.00 €/H	15.00 €/H
Cylindre double bille autoporté	26.00 €/H	26.00 €/H
Répandeuse manuelle	15.00 €/H	15.00 €/H
Pulvérisateur	4.00 €/H	4.00 €/H
Pelle mécanique	40.00 €/H	45.00 €/H
Tracteur + balai mécanique tracté	25.00 €/H	25.00 €/H
Pilonneuse	7.00 €/H	7.00 €/H
Cylindre vibrant et plaque vibrante	11.00 €/H	11.00 €/H
Niveleuse	45.00 €/H	45.00 €/H

Compresseur	12.00 €/H	12.00 €/H
Compresseur	75.00 €/J	75.00 €/J
Prestations facturées y compris chauffeur		
Tracteur avec turbotondeuse et faucheuse débroussailleuse, épareuse	59.00 €/H	59.00 €/H
PATA (y compris gravillons et émulsion)		
• Emplois partiels	1150.00 €/T	1150.00 €/T
• Revêtement général	1050.00 €/T	1050.00 €/T
Balayeuse	85.00 €/H	85.00 €/H
Lamier	66.00 €/H	66.00 €/H

Les matériaux peuvent être facturés directement aux communes par les fournisseurs en fonction des matériaux et quantités utilisés.

Il est précisé que les services de balayage sont facturés trimestriellement aux communes et à la communauté de communes, en fonction des décomptes d'utilisation.

ii. Participations 2018

Les participations 2017 des communes extérieures sont les suivantes :

- Azay sur Cher : 49 794 €
- Larçay : 32 991 €
- Véretz : 49 332 €

Les sommes sont demandées trimestriellement aux 3 communes.

La participation du budget principal au budget annexe pour 2018 est de 491 883 € répartis entre les communes selon le tableau des charges transférées.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE les tarifs et participations 2018 proposés pour le SCM Voirie.

11. Mutualisation des formations

a. AIPR – Autorisation d'Intervenir à Proximité des Réseaux

Il est proposé la même démarche pour l'AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) que pour les CACES. Les agents du service Voirie et les agents communaux sont concernés par cette nouvelle obligation.

En effet, au même titre que l'autorisation de conduite pour les engins, les agents doivent, à compter du 1er janvier prochain, avoir reçu de la collectivité une autorisation spécifique intitulée « autorisation d'intervention à proximité des réseaux ». L'autorisation AIPR pourra être délivrée par l'employeur selon les éléments suivants :

- Un CACES en cours de validité prenant en compte la réforme anti-endommagement, pour les conducteurs d'engins de travaux publics (pelles, foreuses, trancheuses, camions aspirateurs, grues, nacelles, chariots élévateurs, ...) Cela permet seulement de décaler l'obligation d'un an.
- Un titre, diplôme, certificat de qualification professionnelle, des secteurs du bâtiment et des travaux publics ou des secteurs connexes, datant de moins de 5 ans et prenant en compte la réforme anti-endommagement.
- Une attestation de compétences délivrée après un examen par QCM encadré par l'État, et datant de moins de 5 ans.
- Tout titre, diplôme ou certificat de portée équivalente à l'un des 3 ci-dessus délivré dans un autre État membre de l'Union européenne.

Il existe trois catégories de personnels qui doivent disposer d'une AIPR :

- Profil "concepteur" : salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux.

- Profil "encadrant" : salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux).
- Profil "opérateur" : salarié intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant qu'opérateur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents.

Il a semblé aux élus que l'examen par QCM (questions à choix multiples) était le moyen le plus sûr et le plus rapide pour répondre à ces nouvelles obligations de contrôle des connaissances. Après renseignements, le CNFPT propose une journée de formation gratuite pour préparer à ce test QCM. Par contre, le test doit être réalisé par une société privée habilitée.

Au regard des coûts, une mise en concurrence a déjà été faite. La meilleure offre est celle de IFRAC, qui propose la journée de formation et le test pour 70 € TTC par agent. La formation se déroulera au siège de la CCBVC. Les frais de repas, estimés à 15 € sont en sus.

Plusieurs sessions seront organisées. Chaque groupe accueillera 10 personnes maximum.

Comme pour les formations CACES, une convention doit être signée avec les communes pour le remboursement des frais de formation. Le conseil doit statuer sur cette convention.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE la convention et AUTORISE Madame la Présidente ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

12. GEMAPI – Gestion des Milieux Aquatiques et prévention des Inondations

Cette nouvelle compétence implique une restructuration de la gouvernance locale et une évolution des structures existantes.

Le schéma d'organisation de la compétence GEMAPI relevant de la responsabilité des intercommunalités, le conseil communautaire de septembre a sollicité les communes membres pour l'adhésion à des structures syndicales pour les bassins versants suivants :

- Le bassin versant de l'Indre pour les communes de Athée sur Cher (partiellement), Courçay, Cigogné (partiellement)
- Le bassin versant du Cher pour les communes de Chisseaux, Chenonceaux, Civray de Touraine, La Croix en Touraine, Dierre, Saint Martin le Beau, Athée sur Cher (partiellement), Bléré, Cigogné (partiellement), Sublaines (partiellement), Luzillé (partiellement), Francueil, Epeigné les Bois et Céré la Ronde (partiellement)

a. Bassin versant de l'Indre :

i. Adhésion au Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre (SAVI)

La communauté de communes de Bléré Val de Cher, lors du conseil de septembre 2017 a sollicité de ses communes membres l'autorisation d'adhérer au SAVI au 1^{er} janvier 2018, en lieu et place de la commune de Courçay qui y adhère aujourd'hui, et par extension pour la gestion du bassin versant de l'Indre pour notre territoire à savoir sur les communes de Athée sur Cher (partiellement) et Cigogné.

Le Syndicat a lancé récemment une modification statutaire afin d'étendre son périmètre et pour modifier la représentation au sein du conseil syndical.

Ainsi, la majorité des conseils communautaires ayant délibéré pour autoriser la CCBVC à adhérer au SAVI, il convient que le conseil communautaire délibère formellement pour confirmer l'adhésion au SAVI au 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'adhérer au SAVI à compter du 1^{er} janvier 2018.

b. Le Bassin versant du Cher

i. Adhésion

C'est en superficie le plus grand bassin de notre communauté de communes. Aujourd'hui, la compétence GEMAPI sur ce secteur est morcelée en plusieurs entités :

- Syndicat du Cher Canalisé
- Syndicat du Filet et Petit Cher
- Syndicat du ruisseau d'Epeigné les Bois
- Syndicat du Ruisseau de Francueil
- Les communes pour les autres ruisseaux

La compétence GEMAPI encourage à une gestion plus globalisée des compétences. Ainsi, il est préconisé, conformément au SAGE Cher Aval, de mener une réflexion d'ensemble à un périmètre élargi.

Un nouveau Syndicat mixte sera créé au 1^{er} janvier 2018, le Nouvel Espace du Cher (NEC) dont le siège sera à la CCBVC. Il reprendra l'ensemble des actions des syndicats précédents, de l'actif, du passif et les personnels des anciennes structures.

Une nouvelle organisation se mettra alors en place.

Le périmètre

Le périmètre comprendrait le bassin versant du Cher de Noyer/St Aignan sur Cher à la Confluence à Villandry, absorbant l'ensemble des syndicats préexistants dans ce périmètre.

Les compétences du nouveau Syndicat

- Compétences obligatoires :

Le syndicat exerce une partie de la compétence GeMAPI, et peut donc entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Cher aval, et visant :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Les compétences optionnelles

Le syndicat pourra exercer des missions nécessaires à la valorisation et la promotion du patrimoine fluvial et lié à l'eau, participant aux politiques de développement touristique des territoires concernés et au service de leur attractivité territoriale :

- Entretien et valorisation des maisons éclusières associées aux ouvrages dont le syndicat aura la gestion
- Entretien et valorisation des écluses associées aux ouvrages dont le syndicat aura la gestion
- Appui aux opérations coordonnées de développement touristique permettant la valorisation du patrimoine fluvial et lié à l'eau, tel que piste cyclable, circuit pédestre et manifestations diverses

Les Communauté de communes Val de Cher Controis, Bléré Val de Cher et Touraine Est Vallées y adhèrent au titre de leur compétence « promotion du tourisme ».

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE l'adhésion au syndicat du NEC à compter du 1^{er} janvier 2018, et AUTORISE la Présidente à solliciter la Préfecture pour l'établissement d'un arrêté de création.

ii. Désignation des membres

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 33 listes complètes et 3 nuls, DESIGNNE comme représentants titulaires M. OMONT Jean-Claude, M. LOUAULT Vincent, Mme BECHON Annie, M. CHERY Jean-Louis, M. HUART Jean-Michel, et comme représentants suppléants, M. PERCEVAULT Christian, M. GAUVIN Jacky, Mme RICHER Marie-Christine, Mme COCHIN Jocelyne, M. DUVIVIER Jacques.

13. Débat sur la politique locale de l'urbanisme

La loi ALUR n°2014-366 du 24 mars 2014 (introduisant l'article L5211-62 au sein du CGCT) prévoit que les métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération et communautés de communes compétentes en matière de PLU doivent organiser chaque année un débat sur la politique locale de l'urbanisme.

Ce débat doit permettre aux maires et aux conseillers communautaires d'échanger sur le projet de territoire de la communauté et de formuler des propositions. Le document joint en annexe dresse le bilan des actions menées par la CCBVC en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire depuis 2016.

Le débat est sanctionné par une délibération par laquelle il est pris acte que le débat s'est déroulé.

14. Syndicat Mixte « Pays Loire Touraine »

a. Représentants de la communauté de Communes

Il convient de remplacer plusieurs élus démissionnaires au Pays Loire Touraine sur proposition des communes membres :

Communes	NOM Prénom Titulaires	NOM Prénom Suppléants
ATHEE SUR CHER - 2 Délégués	Marie Christine RICHER	Nathalie GARNIER
	Sébastien LABESSE	Jérôme MARTIN
BLERE - 4 Délégués	Daniel LABARONNE Lionel CHANTELOUP	Lionel BRUNO
	Patrick GOETGHELUCK	Lionel CHANTELOUP Fabien NEBEL
	Gisèle PAPIN	Marie Laure ROY
	Christiane MARTIN	Mathieu LIMAS
CERE LA RONDE - 1 Délégué	Céline CEFBER-MANDARD	Ludovic HARDOUIN
CHENONCEAUX - 1 Délégué	Frédéric THENON	Romain PETIPAS
CHISSEAUX - 1 Délégué	Annie BECHON	Laurent DEPRICK
CIGOGNE - 1 Délégué	Vincent LOUAULT	Daniel BARDIEUX
CIVRAY DE TOURAINE - 2 Délégués	Claire OLLIVIER	Valérie JOLIVEL
	Jany BOUVARD	Charles POULAIN
COURCAY - 1 Délégué	Jean Francis BISTER	Béatrice BOYER
DIERRE - 1 Délégué	Françoise PICARD	Véronique BALLEREAU
EPEIGNE LES BOIS - 1 Délégué	Christiane BE	Daniel LAUMONNIER
FRANCUEIL - 2 Délégués	Régis BOURACHOT	Franck PETEREAU

	Jean François LEPAGE	Thierry ROUCOU
LA CROIX EN TOURAINE - 2 Délégués	Alain FEBVET	Carine DEL RIO
	Sylvie BARBOUX	Michel MULOT
LUZILLE - 1 Délégué	Anne MARQUENET-JOUZEAU	Olivia MAURICE
SAINT MARTIN LE BEAU - 3 Délégués	Angélique DELAHAYE	Corinne RENOULEAU Jean Michel UHART
	René TRUET	Jean Marie LAVAT
	Marc MARTIN	Philippe PEAN
SUBLAINES - 1 délégué	Jérôme JARRY	Jean Marie DANCRE
CCBVC - 1 délégué	Jocelyne COCHIN	Christian FOUASSIER

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, PREND ACTE des modifications relatives à la représentation de la CCBVC au Pays Loire Touraine.

15. Commissions et comités :

Les comptes rendus de commission non adressés lors de ce conseil seront adressés lors du prochain conseil communautaire.

- a. Entente SCM Voirie le 24 octobre 2017
- b. COPIL Ressourcerie le 6 novembre 2017
- c. SCM voirie le 7 novembre 2017
- d. Tri commission « Jour de Cher » le 9 novembre 2017
- e. Culture et sport le 15 novembre 2017
- f. COPIL Jour de Cher
- g. Environnement le 27 novembre 2017
- h. COPIL Lieu Unique Accueil le 4 décembre 2017
- i. Affaires Economiques et Tourisme le 4 décembre 2017
- j. CLECT le 6 décembre 2017
- k. Finances le 6 décembre 2017

16. Questions Diverses.

Planning prévisionnel des prochaines réunions

Bureaux	Bureau & Maires	Conseils Communautaires
Mardi 16 janvier 2018 17h	Jeudi 18 janvier 2018 18h (Courçay)	Jeudi 25 janvier 2018 18h
Mardi 20 février 2018 17h	Jeudi 22 février 2018 18h (Francueil)	Jeudi 1 ^{er} mars 2018 18h
Mardi 20 mars 2018 17h	Jeudi 22 mars 2018 18h (Cigogné)	Jeudi 29 mars 2018 18h
Mardi 17 avril 2018 17h	Jeudi 19 avril 2018 18h (Chisseaux)	Jeudi 26 avril 2018 18h
Mardi 22 mai 2018 17h	Jeudi 24 mai 2018 18h (Epeigné les Bois)	Jeudi 31 mai 2018 18h
Mardi 10 juillet 2018 17h	Jeudi 12 juillet 2018 18h (Bléré)	Jeudi 19 juillet 2018 18h
Mardi 18 septembre 2018 17h	Jeudi 20 septembre 2018 18h (Saint Martin le Beau)	Jeudi 27 septembre 2018 18h
Mardi 16 octobre 2018 17h	Jeudi 18 octobre 2018 18h (Sublaines)	Jeudi 25 octobre 2018 18h
Mardi 4 décembre 2018 17h	Jeudi 6 décembre 2018 18h (Luzillé)	Jeudi 13 décembre 2018 18h

Ces dates sont données à titre indicatif et feront l'objet d'une confirmation par le biais d'une convocation.